

AVENANT

Entre :

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), sise au 20, avenue de Ségur –
TSA 30 719 75 334 Paris cedex 07,

ci-après dénommée « DINUM »

représentée par Madame Stéphanie SCHAER, Directrice interministérielle du
numérique

Et

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), administration publique
inscrite sous le N° SIRET 130 026 032 00016, sise au 20 avenue de Ségur 75 007 Paris,

ci-après dénommée « ANCT »

représentée par Monsieur Stanislas BOURRON, Directeur général de l'ANCT

Vu la convention du 22 mai 2023 entre la DINUM et l'ANCT relative à la startup d'État
« Base adresse locale » cofinancée par la DINUM dans le cadre de l'appel à projet FAST
12

Article 1 :

Le paragraphe 1 de l'article 7 de la convention est reformulé comme suit :

« La présente convention prend effet à la date de signature de la convention pour le montant indiqué à l'article 2. Elle est conclue jusqu'au 31 janvier 2024. »

Article 2 :

Les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris en deux (2) exemplaires

Pour la DINUM :

Par intérim et Par délégation, Monsieur Jérémie VALLET, adjoint à la directrice interministérielle du numérique



Adjoint à la directrice interministérielle du numérique

VALLET JEREMIE

2023.12.28

15:57:00 +01'00'

Pour l'ANCT :

Monsieur Stanislas BOURRON


Le Directeur général
de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires

Stanislas BOURRON